

BFT SELECTION RENDEMENT 2027

REDUCTION CARBONE

Fonds à échéance

Combiner investissement en obligations à haut rendement dites spéculatives à échéance 2027 avec un engagement de réduction de l'empreinte carbone



- > FCP de droit français
- > UCITS / Directive OPCVM IV : oui
- > Classe d'actifs : Obligations
- > Classification SFDR : Article 8

SFDR : « Sustainable Finance Disclosure Regulation » : Règlement européen visant à fournir plus de transparence dans la communication d'informations en matière de durabilité.

> Durée minimum de placement recommandée : 6,5 ans, de la création jusqu'à l'échéance (15/12/2027)

> Indicateur de risques

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

← A risque plus faible

→ A risque plus élevé

L'indicateur synthétique de risque (SRI) correspond au niveau de risque du fonds ; il figure dans le Document d'Informations Clés (DIC) et peut évoluer dans le temps. Il est déterminé sur une échelle de 1 à 7 (1 correspondant au risque le plus faible et 7 le plus élevé). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas "sans risque".

BFT SELECTION RENDEMENT 2027

REDUCTION CARBONE

Combiner investissement en obligations à haut rendement dites spéculatives à échéance 2027 avec un engagement de réduction de l'empreinte carbone

OBJECTIF ET UNIVERS DE GESTION

L'objectif de gestion est de réaliser sur un horizon de 6,5 ans (du 03/05/2021, date de création du fonds, jusqu'à l'échéance, le 15/12/2027) :

Une performance annualisée nette de frais supérieure à celle de l'OAT 10/2027 (obligation libellée en euros émise par l'Etat français) de 1,92% pour la part P et 2,17% pour la part I, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

A titre d'information, au 17 décembre 2020, le taux de rendement actuariel de l'OAT 15/10/2027 était de -0.58%.

Cet objectif de performance nette annualisée, donné après prise en compte des frais de gestion et de fonctionnement maximum, est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la société de gestion.

Dans le cas où par exemple, le taux de défaut constaté dans le portefeuille serait supérieur au taux de défaut implicite calculé à partir des prix de marché, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.

Le fonds s'engage également à réduire les émissions carbone de 30% par rapport à son univers d'investissement, l'indice ICE BofA BB-B Global High Yield. La vocation du fonds n'est pas de réduire son empreinte dans l'absolu mais uniquement par rapport à l'indice.

L'équipe de gestion sélectionne des obligations en vue de les maintenir en portefeuille jusqu'à l'échéance du fonds (stratégie de portage). Toutefois, un suivi permanent du portefeuille est réalisé afin de s'adapter au contexte de marché. Ainsi des investissements ou cessions peuvent être réalisés tout au long de la vie du fonds.

La stratégie du fonds consiste à gérer un portefeuille d'obligations privées à haut rendement dites spéculatives, de notation comprise entre BB+ et B- selon S&P ou jugée équivalente par CPRAM. Ces obligations sont principalement émises par des émetteurs européens ou de pays de l'OCDE et d'échéance antérieure à la fin de l'année 2027.

POURQUOI INVESTIR

Une solution obligataire pour répondre à la recherche de rendement.

Les obligations à haut rendement, dites spéculatives, présentent des perspectives positives, moyennant un risque de perte en capital.

Un fonds positionné sur des titres dont la notation à l'achat est supérieure à B- (selon l'échelle de notation de Standard & Poor's). Les titres de qualité inférieure (CCC et D) sont exclus à l'achat.

Une diversification en termes de : géographie (pays de l'Union Européenne, pays de l'OCDE, pays émergents dans la limite de 20%), secteurs, notations, émetteurs.

Prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le cadre d'une approche responsable :

- Amélioration d'un indicateur extra-financier : les émissions carbone du fonds (mesuré en tonnes équivalent CO₂ par millions d'euros investis) doivent être inférieures de 30% par rapport à celle de son univers d'investissement.
- Amélioration de note : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement.
- Exclusions normatives et sectorielles *
- Exclusion des émetteurs non alignés avec l'Accord de Paris (PAB)**

Un fonds à échéance bénéficiant d'une valorisation quotidienne similaire à celle d'un fonds classique.

Une valeur liquidative quotidienne est calculée : les investisseurs peuvent ainsi acheter ou vendre des parts lorsqu'ils le souhaitent.

* Pour plus d'informations se référer à la [Politique d'investissement Responsable du groupe Amundi](#).

** Entreprises qui tirent plus d'un certain pourcentage de leurs revenus des combustibles fossiles, tels que définis pour les indices de référence alignés sur l'Accord de Paris (PAB) à l'article 12.1 du règlement délégué (UE) 2020/1818.

PRINCIPAUX RISQUES

Risque de perte en capital : l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque de crédit : il représente le risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou public ou de défaut de ce dernier. **Ce risque est plus élevé compte tenu de la nature des titres à haut rendement, dits spéculatifs, détenus en portefeuille.**

Risque de taux : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de forte hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.

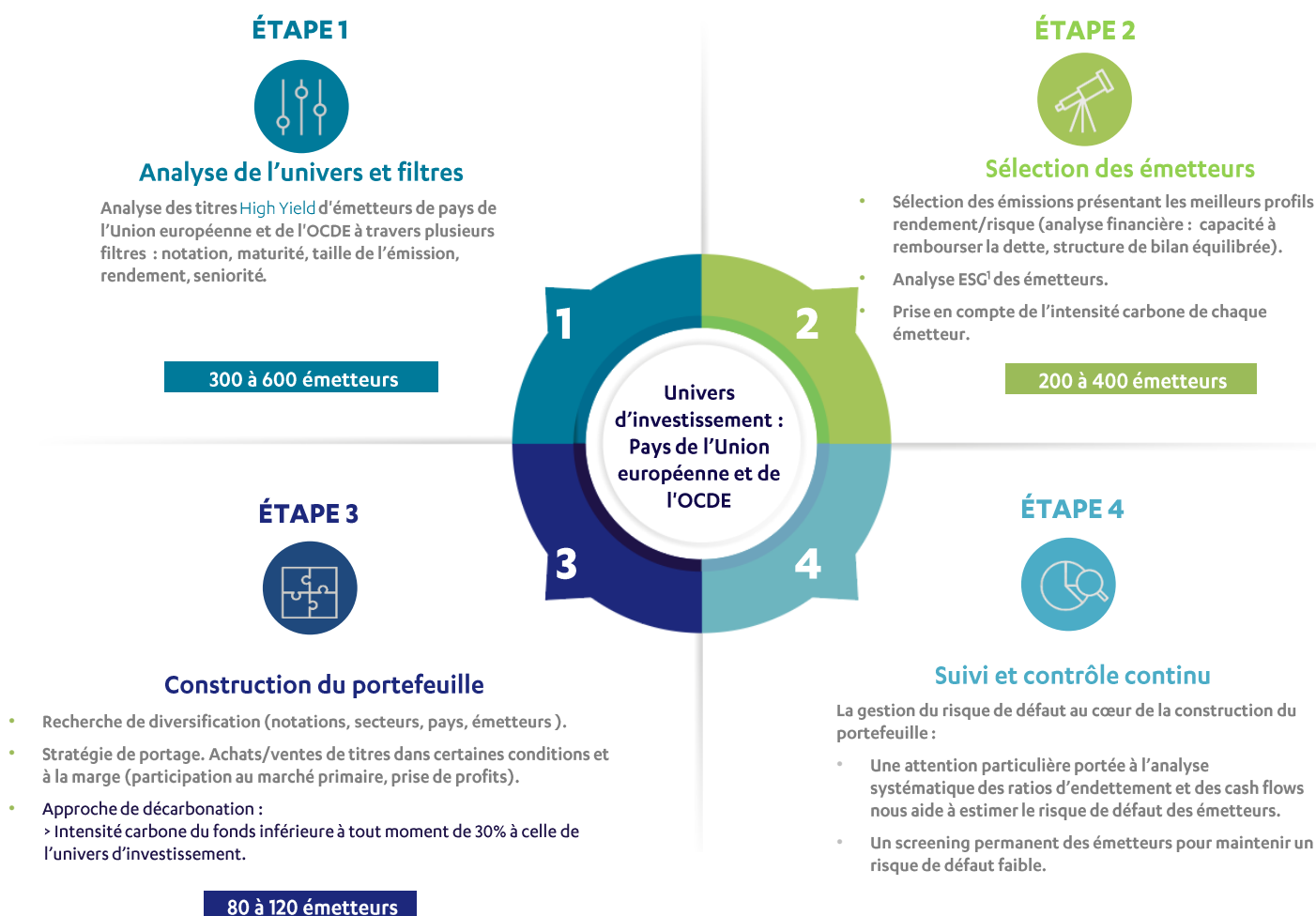
Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou de vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

La liste exhaustive des risques figure dans les documents réglementaires (DIC – Document d'Informations Clés et prospectus).

PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Un processus d'investissement en 4 étapes



¹ Se référer à la [Politique d'investissement Responsable](#) du groupe Amundi.

ZOOM SUR LES FONDS OBLIGATAIRES DATÉS

- Les fonds « datés », des fonds de portage.** Les obligations composant le portefeuille ont vocation à être conservées jusqu'à l'échéance. Cette « stratégie de portage » a vocation à générer un revenu régulier pendant la période déterminée.

Le gérant peut toutefois procéder à des arbitrages en fonction de la configuration des marchés financiers (participation au marché primaire, prise de profits ...).

- Différences avec les placements obligataires classiques**

	Obligation	Fonds obligataire	Fonds obligataire à échéance
Visibilité Les investisseurs ont connaissance du taux de rendement du titre et/ou de l'objectif de performance du fonds lors de leur investissement* (performance non garantie).	✓	✗	✓
Convergence Malgré les chocs et la volatilité des marchés, les titres en portefeuille convergent vers leur prix de remboursement** (stratégie de portage)	✓	✗	✓
Diversification Investissement sur un univers diversifié de titres, d'émetteurs et de secteurs.	✗	✓	✓
Liquidité*** Valorisation quotidienne. Les investisseurs ne sont pas bloqués et peuvent sortir à tout moment aux conditions prévues dans le prospectus.	Liquidité faible	✓	✓

* Pour les clients qui restent investis jusqu'à maturité. Hors cas de défaut, titres remboursés par anticipation et réinvestissements des coupons. ** Hors cas de défaut, titres remboursés par anticipation. *** Pour les fonds à échéance, en cas de rachat avant la date de maturité du fonds, la performance dépendra des conditions de marché au moment de la sortie et pourra donc conduire à une performance différente de celle qui aurait été obtenue à l'échéance. Certains fonds peuvent également comporter des frais de sortie selon les modalités décrites dans le prospectus.

CARACTÉRISTIQUES

	PART P	PART I
Codes ISIN	Part P-C : FR0014000EB4 Part P-C/D : FR0014000EC2	Part I-C : FR0014000EJ7 Part I-C/D : FR0014000EK5
Affectation des sommes distribuables	(C) Capitalisation (C/D) Capitalisation et/ou Distribution	(C) Capitalisation (C/D) Capitalisation et/ou Distribution
Souscripteurs concernés	Tous souscripteurs	Tous souscripteurs et plus particulièrement les personnes morales
Classification AMF	Obligations et autres titres de créance libellés en euro	
Devise de référence	EUR	
Date de création	03/05/2021	
Objectif de gestion / Performance	>1,92% à celle de l'emprunt d'état français de maturité 10/2027 (OAT 10/2027)	>2.17% à celle de l'emprunt d'état français de maturité 10/2027 (OAT 10/2027)
Indice de référence	Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du fonds ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent.	
Dépositaire	CACEIS Bank France	
Valorisation	Quotidienne	
Centralisation et exécution des ordres	Centralisation chaque jour à 12h25, exécution sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré.	
Valeur liquidative d'origine	100,00 euros	1 000,00 euros
Souscription initiale et suivantes	1 part / 1 millième de part	200 parts / 1 millième de part
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	2% maximum	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPC	Néant	
Frais de gestion financière maximum¹	0,77 % de l'actif net moyen	0,54 % de l'actif net moyen
Frais de fonctionnement et autres services¹	0,17%	0,10%
Commissions de surperformance	Néant	

¹ Le détail des frais réels est communiqué dans le Document d'Informations Clés (DIC) de chacune des parts.

AVERTISSEMENT

Ceci est une communication promotionnelle. Veuillez-vous référer au prospectus et au Document d'Informations Clés (« DIC ») du fonds avant de prendre toute décision finale d'investissement. La documentation réglementaire agréée par l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site www.cpram.com ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DIC et le prospectus). Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale). Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que l'expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus de l'OPC décrit dans ce document. Reproduction interdite sans accord exprès de la Société de Gestion. A compter du 01/10/2025, le fonds est géré par CPRAM, suite à la fusion de CPRAM et BFT Investment Managers. Achievé de rédiger le 29/10/2025. Document ID 4932819

CPRAM
L'avenir est notre présent

CPR Asset Management
91-93 bld Pasteur – CS 61 595 - 75730 Paris Cedex 15 – cpram.com
Société Anonyme au capital social de 61 461 945 euros
399 392 141 RCS Paris – N° TVA : FR37399392141
Société de Gestion de Portefeuilles agréée
par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) sous le n° GP 01-056